

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 32</p>	<p>Séance du 28 février 2023 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_014 OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'URGENCE SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE EN TURQUIE ET SYRIE</p>	<p>Date de convocation : 22 février 2023 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA Était absent M. Didier DELDON Ont donné pouvoir Carole TAMBUZZO (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Katy BORREGO) Esther BONCORI (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Marc DERDERIAN (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L1115-1 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que, dans la mesure où elles respectent les engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales sont libres de « mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire »,

Contenu :

Lundi 6 février 2023, de violents séismes ont frappé le sud-est de la Turquie, près de la ville de Gaziantep, ainsi qu'une large partie du nord de la Syrie.

Le bilan humain s'établissait, une semaine après, à plus de 30 000 morts et l'ONU estime que ce bilan devrait « doubler ou plus ».

Au moins 870 000 personnes auraient besoin en urgence de repas chauds et jusqu'à 5,3 millions seraient actuellement sans toit rien qu'en Syrie.

La communauté internationale se mobilise, et de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons.

Les collectivités locales peuvent aussi agir à leur échelle en mobilisant des aides d'urgence.

La commune de Rive de Gier souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité internationale qui se met en place et souhaite manifester sa solidarité pour accompagner les populations lors de cette catastrophe.

Le Croissant-Rouge turc a lancé une opération de réponse à la crise et mobilisé des équipes dans plus de dix régions du pays, tandis que le Croissant-Rouge syrien apporte aide et soutien aux personnes dans le besoin dans les régions de Hama, Alep et Latt.

La Croix-Rouge française collecte des fonds pour venir en aide aux populations affectées. Ces fonds seront utilisés par la Croix-Rouge française et ses partenaires, la Fédération Internationale, le Croissant-Rouge turc et le Croissant-Rouge syrien.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir la Croix-Rouge française par l'attribution d'un don exceptionnel d'urgence d'un montant de 3000 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE